

Mardi

SHERBROOKE

20 février 1990

80^e ANNÉE - No 307

(WEEK-END: 1,00\$) 0,50¢

Domicile: 3,10\$ par semaine

ROCK FOREST A3

Le taux de la taxe du déficit ne sera pas connu avant mars



Le maire de Rock Forest, Gaétan Lavallée, estime que le ministère des Affaires municipales est inconséquent.

MEURTRES A7

Le mobile du crime de Saint-Nicéphore demeure nébuleux

ARTHABASKA A5

Mise en chantier du complexe hôtelier de 5 millions \$

KINGSBURY B6

Un acheteur est prêt à relancer l'usine de Camoplast

RADIO C6

La norme revient à 65 pour cent de chansons en français

VIOLENCE C7

Iliescu veut éviter une «libanisation» de la Roumanie



En contrepartie des troubles de dimanche, près de 4000 mineurs se sont rendus à Bucarest pour manifester en faveur du gouvernement roumain, hier.

MÉTÉO A2

(51^e jour de l'année)

**Beau: -15 à -24 C
 Lever du soleil: 6h42
 Coucher du soleil: 17h21
 Demain: variable**

Une consigne de 5 \$ par pneu doit être imposée

... selon l'Association des rechapés et marchands

Montréal (PC)

Le gouvernement québécois doit imposer une consigne plutôt qu'une taxe pour contribuer au recyclage des vieux pneus, a soutenu, hier, l'Association des rechapés et marchands de pneus du Québec.

«Les commerçants pourraient

percevoir une consigne de 5 \$ sur tous les pneus vendus et une contribution non remboursable d'un dollar par pneu retourné», a dit le porte-parole de l'association, M. Jean-Marc Bernard, hier, lors d'une conférence de presse.

«En revanche, nous nous opposons à l'idée d'une taxe, a-t-il ajouté. Les Québécois sont déjà surtaxés.

Rien ne nous dit que les revenus de cette taxe serviraient en effet au recyclage.»

Le gouvernement ontarien a imposé une taxe de 5 \$ par pneu, l'an dernier. Les revenus anticipés sont de 38 millions \$ par année. L'Association canadienne des marchands de pneus a dénoncé cette mesure. Des commerçants ontariens se plaignent que leurs ventes ont baissé depuis l'imposition de la taxe.

L'association québécoise, elle, voudrait que la consigne soit gérée par un organisme sans but lucratif, où siègeraient des représentants de l'industrie et du gouvernement. Il se vend plus de quatre millions de pneus par an: la consigne permettrait de recueillir 20 millions \$ la première année.

L'association voudrait aussi que le ministère de l'Environnement autorise cinq dépotoirs, deux dans la région de Québec, trois dans la région de Montréal.

Formule proposée

Selon sa proposition, le consommateur se verrait rembourser le montant de la consigne au moment de rapporter les pneus consignés à un point de vente. Les marchands de pneus toucheraient à leur tour le remboursement de la consigne en achevant les pneus usés vers un dépotoir autorisé.

Les intérêts de la consigne, ainsi que les revenus de la perception d'un dollar par pneu, serviraient à financer le recyclage des vieux pneus dans des usines de traitement, a suggéré M. Bernard.

Mais recycler pour faire quoi? Les dirigeants de l'association n'ont pas d'idée arrêtée sur le sujet. Animat inc., une compagnie de Sherbrooke, fabrique des tapis de caoutchouc avec des vieux pneus, mais le marché est limité.

L'argent de la consigne devrait servir notamment à financer des travaux de recherche, a dit M. Bernard. Selon lui, il serait peut-être possible de développer des méthodes de combustion non polluantes, dans les cimenteries notamment. Autre possibilité: incorporer les résidus des vieux pneus dans la fabrication d'asphalte.

Recherche de solutions

Appelée à commenter les suggestions de l'association, Mme Sylvie Marier, attachée de presse du ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, a dit qu'il est intéressant de voir l'industrie chercher des solutions. «On voit ça d'un bon oeil, a-t-elle dit. Mais on aimerait avoir plus de suggestions sur la façon de disposer des vieux pneus.»

M. Paradis n'a pas pris de décision quant à la consigne. «Mais il y est plus favorable qu'à l'imposition d'une taxe, dont les revenus risqueraient de se retrouver dans le fonds consolidé de la province plutôt que dans un fonds de recyclage», a dit Mme Marier.

Le ministère prépare un projet de règlement pour la disposition des vieux pneus. Plus de 15 millions de pneus sont entreposés dans 125 dépotoirs au Québec. Un seul dépotoir, celui de Saint-Amable, compte au moins cinq millions de vieux pneus. Le ministère craint les conséquences d'un incendie.



Trois buts en 57 secondes

Le Canadien de Montréal a réussi une spectaculaire remontée, hier soir au Joe Louis Arena de Détroit, pour arracher un verdict nul de 5-5 aux Red Wings. Sur ce jeu en première période, Craig Ludwig est parvenu à arrêter Sheldon Kennedy... mais pas la rondelle, qui a glissé derrière Brian Hayward. Les détails en page D1.

Wilson n'a pas d'argent pour des chaussures

Ottawa (PC)

Le ministre des Finances, Michael Wilson, a donné hier un indice très révélateur de l'austérité du budget qu'il doit déposer aujourd'hui à la Chambre des communes.

Il a rompu avec la tradition britannique voulant que le ministre des Finances porte des chaussures neuves lors de la présentation du budget.

«En période de compressions budgétaires, M. Wilson n'achètera pas de nouvelles chaussures», a fait savoir hier son attaché de presse, M. John Fieldhouse.

Autres informations — B1



Le conseiller de Libman claqué la porte

Le chef du Parti Égalité «ne connaît même pas l'histoire du Canada», lance Jacques Renaud

Montréal (PC)

L'écrivain Jacques Renaud a démissionné, hier, de son poste de conseiller politique du Parti Égalité parce qu'il désapprouve les récents propos du leader du parti, M. Robert Libman.

Dans un communiqué détaillé, le conseiller démissionnaire explique longuement les raisons de sa décision: «En tant que conseiller politique, je tiens à me démarquer publiquement du Parti Égalité sur la question de Sault-Sainte-Marie. (...) J'avais fortement recommandé de dénoncer clairement la résolution de Sault-Sainte-Marie (qui s'est déclarée unilingue anglophone) et, par-dessus tout, de démontrer une solidarité réelle et sans équivoque avec la mi-

norité francophone de cette municipalité.»

Historiquement faux

«M. Libman ne connaît même pas l'histoire du Canada, déclare, déçu, M. Renaud. Affirmer qu'aucun droit n'a été suspendu à Sault-Sainte-Marie est historiquement faux, inconciliable avec la vision et la sensibilité canadiennes, et politiquement catastrophique. Mais cette connaissance ne suffirait même pas. Il faut aussi être sensible à l'histoire, surtout dans un parti comme celui-là.»

M. Renaud s'était joint au Parti Égalité, dès sa création en réaction à la loi 178, à titre de conseiller politique et d'orateur parce qu'il croyait que cette formation politique pourrait faire «quelque chose de neuf, quelque chose de différent».

«Mon travail était devenu très difficile, soutient le conseiller démissionnaire. Les choses ne vont pas as-

sez vite pour moi dans ce parti. J'avance de 100 km quand il en parcourt deux. C'est pourquoi j'ai démissionné.»

Propos condamnés

Le conseiller politique condamne les propos de M. Libman qui jugeait que la situation est pire pour la minorité anglophone du Québec parce que la minorité francophone de Sault-Sainte-Marie ne compte que 3000 membres.

«C'est inacceptable de la part d'un parti qui prétend se battre pour les droits dans une perspective canadienne. Invoquer les principes de majorité et de minorité pour diminuer l'importance d'un geste comme celui de Sault-Sainte-Marie, c'est invoquer des principes qui ont justifié les suspensions des droits pour la minorité anglophone et la violation de la Charte des droits et libertés du Qué-

La TPS réclamée avant son entrée en vigueur...

Gilles Fiset

Sherbrooke

Certains propriétaires d'immeubles à logements seraient beaucoup plus rapides que le ministre des Finances, M. Michael Wilson. Ils seraient même plus vites sur leurs patins que le gouvernement Mulrony en entier.

S'il faut en croire l'Association des locataires de Sherbrooke, certains propriétaires de logements auraient en effet fait parvenir à leurs locataires des avis de hausse de loyer à cause de la... taxe sur les produits et les services (TPS) qui n'entrera pourtant en vigueur qu'en janvier 1991.

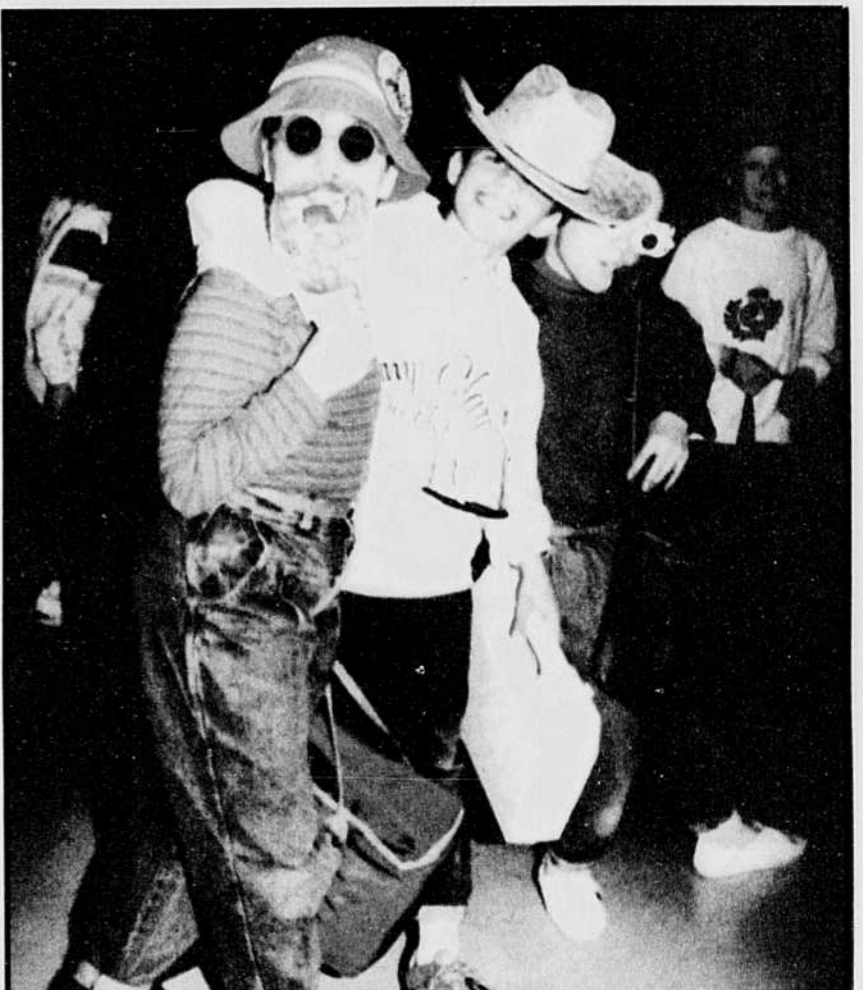
L'association déclare avoir reçu à ce sujet plusieurs appels téléphoniques provenant de locataires, au cours des dernières semaines.

L'association rappelle que la

TPS est une taxe que le gouvernement fédéral veut appliquer sur les produits et les services vendus au Canada. Cependant, rajoute l'association, il y a quelques exceptions, dont le logement.

«C'est donc dire que cette fameuse taxe, qui devrait entrer en vigueur seulement en janvier 1991, ne s'appliquera pas aux prix des logements. De plus, même si le ministre des Finances du Canada, M. Wilson, changeait d'idée, la taxe ne pourrait pas s'appliquer pour les augmentations de juillet 1990. Car selon la loi sur le logement locatif, les augmentations de loyer doivent être basées sur les dépenses effectuées entre le 1^{er} avril 1989 et le 31 mars 1990», explique le coordonnateur de l'association, M. Jocelyn Pelletier.

L'association invite les locataires à contester toute hausse de loyer basée sur la TPS.



«Prêts pour le décollage à destination de la planète Quiviri ou planète du rire?» La mine réjouie de ces élèves contient toute la réponse.

Une visite dans un monde imaginaire

La Semaine des arts à Coeur-Immaculé

Pierrette ROY

«Bienvenue à bord du vol Quatuor 90. Les passagers sont-ils prêts à s'embarquer et à décoller?»

«Oui! Oui!», répondent en chœur quelque 80 élèves de 4^e année de l'école Coeur-Immaculée de Sherbrooke qui, à l'occasion du lancement de la Semaine des arts dans les écoles de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, s'approprient hier à vivre une expérience inusitée.

C'est que, valise ou sac de voyage à la main et empruntant pour la circonstance, par le jeu du déguisement, une nouvelle personnalité, ils étaient invités à se rendre, l'espace d'une journée, sur la Planète Quiviri ou planète du rire.

Mais ce n'est pas là le seul voyage que le pilote Laurent Germain, assisté des agents de bord Sylvie Lecomte et Lise Gaudette, permettront à leurs élèves de faire tout au cours de la semaine. Car cinq voyages sont prévus: un sur la planète du rire, un autre sur celle de l'énergie, un sur celle des sens et un dernier sur celle de la lumière.

Mais ces voyages ne seront que des prétextes pour stimuler l'imaginaire et éveiller les jeunes à la créativité.

Car à partir de chacun des thèmes quotidiens inspirés par le grand thème de la semaine de «L'art en vol», différentes activités, plusieurs dans le domaine des arts plastiques, sont prévues.

«Chaque jour, nous nous adonnerons à une heure d'arts plastiques alors que normalement, ces activités n'occupent qu'une heure et demi de notre semaine, explique Laurent Germain. C'est dire que dans notre école, la Semaine des arts constitue un véritable temps fort dans l'année, un moment aussi important que la semaine de sécurité ou la semaine du français.»

L'exploration du mouvement, la découverte des sens, le questionnement sur le rire, seront aussi quelques unes des activités proposées pendant la semaine.

Tous ces événements spéciaux donneront cette semaine à la plupart des écoles de la CSCS une couleur très particulière, une couleur qui, par le biais de la musique, de la danse, du théâtre, de la peinture, éveilleront pour une troisième année les jeunes à la magie du monde des arts.

Cookshire a refusé l'entreposage de pneus usés

Lise OUELLETTE Sherbrooke

«La Ville a jugé que l'entreposage de pneus et la récupération de voitures usagées, ce n'était pas une entreprise intéressante pour son parc industriel. En terme de création d'emplois, d'environnement et d'esthétique, ça ne correspondait vraiment pas aux objectifs du parc», a déclaré hier le secrétaire-trésorier de Cookshire, André Croisetière.

Voilà pourquoi, en 1988, la demande de permis d'opération, déposée par un intermédiaire pour Claude Potvin, le propriétaire de Pneus et Rechapage Sherbrooke, a été refusée par les élus municipaux de Cookshire.

En entrevue, la semaine dernière, M. Potvin, aux prises avec une des plus importantes montagnes de pneus

usés en Estrie (50 000 unités sur les 200 000 recensées), avait étalé ses efforts en vue d'acquiescer, dans diverses localités, un emplacement conforme aux normes environnementales pour y entreposer ses embarrasants et dangereux rebuts de caoutchouc. Il se plaignait d'être victime du syndrome «pas dans ma cour».

Outre Cookshire, Ascot Corner avait aussi été approchée. Encore hier, il a été impossible de joindre la secrétaire-trésorière Suzanne Jacques afin de connaître les motifs ayant incité les autorités à rejeter la demande de M. Potvin.

Savoir où on s'en va
Quant au plus important dépôtoir sans permis, celui de Jocelyn Pinard dont les 60 000 pneus usés sont empilés sur le terrain de Maurice Bélanger, dans le rang 7 Ouest de Stoke, la

maire Monique Demers s'avoue impuissante à intervenir.

«Pour le moment, nous ne pouvons pas forcer le propriétaire à se débarrasser de ses pneus à cause des coûts qui s'y rattachent. Et puis, il faudrait savoir où on s'en va dans toute cette histoire», dit-elle en faisant référence au ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) et aux problèmes d'écoulement des vieux pneus.

Mme Demers signale par ailleurs que Stoke exerce une surveillance serrée sur son territoire afin de prévenir l'avènement de nouveaux dépotoirs clandestins. «Et puis, chez ceux qui existent, nous avons fait cesser l'arrivée de pneus supplémentaires depuis quelques années déjà.»

À Sherbrooke
A Sherbrooke, le chef de la divi-

sion des permis et inspections du service de l'habitation et du développement urbain, Jean-Guy Gagnon, soutient que son service n'a pas attendu la catastrophe d'Hagersville, en Ontario, pour se préoccuper du cas de Pneus et Rechapage Sherbrooke.

«Nous regardions la situation depuis un bon bout de temps. Nous savions que les pneus étaient là et qu'ils devaient partir. Nous savions qu'il y avait un risque. Mais que voulez-vous faire? Le dossier n'est pas facile. Il n'y a pas d'endroit où envoyer ces pneus et le propriétaire cherche sans succès.»

M. Gagnon croit que la Ville de Sherbrooke dispose des outils réglementaires pour intervenir. «Ce sont nos avocats qui se penchent sur l'affaire présentement.»

Le chef des permis et inspections admet n'avoir reçu aucune plainte de citoyens. «Ca chicote bien plus le service de prévention des incendies que les gens en général», devait-il laisser tomber.



Sherbrooke dispose de la réglementation pour intervenir, selon Jean-Guy Gagnon.



Le plus important dépôt de pneus sans permis de l'Estrie compte 60 000 unités, à Stoke.

La CMTS doit composer avec davantage de personnes âgées et de gens handicapés

Jean PICHETTE Sherbrooke

Si le nouveau directeur général de la Corporation métropolitaine de Transport Sherbrooke (CMTS), Jacques Lacroix, doit s'attaquer à la question de la baisse de clientèle de la CMTS, il devra également composer avec l'augmenta-

tion importante de la demande de services provenant des personnes handicapées et des personnes âgées. Mais pour le Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM), la nomination de M. Lacroix, qui entre en fonction le 30 avril prochain, permet à cet égard de voir l'avenir avec optimisme.

«Ca représente pour nous quelque chose de très positif. Aujourd'hui, nous sommes appelés à travailler avec des équipes multidisciplinaires et M. Lacroix est habitué à ça, d'autant plus qu'il connaît bien, à titre de directeur général du CLSC Gaston-Lessard, la situation vécue par les personnes handicapées et les personnes âgées», explique Gilles Coutu, président du RUTASM.

Entre 1982 et 1989, le nombre d'usagers inscrits au service de transport adapté de la CMTS a doublé, passant de 472 à 940. Pour la même période, la flotte de 10 véhicules affectés à ce service est demeurée stable. Il s'ensuit des attentes de plus en plus longues pour les usagers.

«Avec la désinstitutionnalisation, l'intégration des personnes handicapées suscite une plus grande demande de transports. Une personne en logement intégré a plus de sorties à faire qu'une personne vivant en institution. Les fonds ne sont pas suffisants actuellement pour que la désinstitutionnalisation soit positive», ajoute M. Coutu.

Un service intermédiaire
Cette augmentation de la demande de la part des personnes handicapées devient d'autant plus problématique que le vieillissement de la population entraîne un transfert d'une partie de la clientèle régulière au service adapté.

«Il y a de plus en plus de personnes âgées incapables de prendre le transport urbain, qui utilisent le transport adapté. Ils n'ont pas le choix, ils n'ont pas d'autre moyen de transport», note le président.

Françoise Coutu, secrétaire du RUTASM, dit comprendre que les personnes âgées demandent un élargissement des critères d'éligibilité pour le transport adapté. Mais le gouvernement provincial semblait vouloir plafonner les subventions pour ce type de transport, elle croit qu'il faut maintenant repenser le transport pour la clientèle du troisième âge.

«Il faut faciliter l'accès au transport urbain pour les personnes âgées, en mettant par exemple une marche plus basse à l'entrée de l'autobus. Mais il faudrait peut-être un troisième type de transport pour cette clientèle à mobilité réduite, moins coûteux que le transport adapté.»

Pour elle aussi, l'arrivée de M. Lacroix pourrait contribuer à améliorer la situation. «Pour donner une meilleure chance à tout le monde, il va falloir que les gens s'assoient ensemble pour discuter. Des usagers, des travailleurs sociaux, des gens de la CMTS et du gouvernement. M. Lacroix est habitué à ce genre de situation», lance-t-elle sur un ton optimiste.

AU PALAIS DE JUSTICE

Le juge envoie chercher un détenu à Montréal

Sherbrooke

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a émis hier une ordonnance d'amener afin de pouvoir imposer sa sentence à Stéphane Vachon qui est écroué à Montréal en rapport avec une accusation de meurtre au second degré.

Cet individu devait recevoir sa condamnation ici pour évasion de la vieille prison commune le 9 septembre, vol par effraction de 5 580 \$ à l'Université de Sherbrooke le 14 septembre, cambriolage au pavillon Albert Leblanc et vol de 3,500 \$ dans un entrepôt alimentaire le 4 octobre ainsi que supposition de personne au moment de son arrestation.

Me Conrad Chapdelaine a expliqué que son client de 19 ans était détenu à Montréal au sujet d'une affaire d'homicide dans une maison privée.

A la suite de l'émission de l'ordonnance, la greffière a informé le tribunal que les centres de détention de l'extérieur n'acceptaient pas le formulaire réglementaire vert.

Le juge Côté a alors rappelé que les ordonnances judiciaires doivent être respectées peu importe le format et la couleur du papier.

Le géolier de la région métropolitaine est astreint à cette ordonnance, dont le non-respect est passible d'une accusation d'outrage au tribunal.

Vachon devra donc être ramené au palais de justice de Sherbrooke le 26 février.

Il avait encouru le 14 décembre 88 une peine de 18 mois de détention pour des cambriolages et il était en train de fuir, le 9 septembre, lorsqu'il avait pris la clef des champs.

30 jours de tôle pour conduite en état d'ébriété

Sherbrooke

Un conducteur âgé de 41 ans a encouru une peine de 30 jours de détention pour avoir circulé en état d'ébriété et à contresens sur l'autoroute 55 le 26 mai 88.

Il a admis sa culpabilité hier devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec à des accusations de conduite dangereuse, ivresse au volant et refus de fournir un échantillon de son haleine.

Le prévenu, qui avait des antécédents d'ébriété au volant en 81 et 86, sera de plus sous le coup d'une interdiction de conduire pendant 18 mois.

Le procureur Francine Gilbert avait exposé qu'il conduisait à contresens à une vitesse de 90 km à l'heure entre le chemin de Saint-Élie et l'autoroute 10.

L'accusé croyait se rendre à Sherbrooke mais il se dirigeait vers Magog lorsque les policiers ont constaté qu'il était égaré.

Me Gilbert a plaidé que la détention s'imposait dans un cas comme celui-là compte tenu de toutes les circonstances.

Me Michel Dussault avait représenté que son client doit retourner à l'école prochainement.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Que représente pour toi la Semaine des arts qui se vit dans les écoles présentement?



Christine Goulet



Annie Desjardins



Josée Paradis

La question du jour a été posée à des jeunes, à l'école Le Triplet. Voici leurs réponses:

Christine Goulet, Deauville: «C'est important parce que chaque art peut s'exprimer. Par exemple, à l'ouverture de la semaine, il y a eu du théâtre, de la danse, des arts plastiques et de la musique. Il y a eu des activités dans les deux pavillons. J'ai participé à la danse et c'est nous, les élèves, qui avions décidé ce que nous ferions.»

Annie Desjardins, Rock Forest: «Ce n'est pas important. Les arts qui se font ici, comme la danse ou les arts plastiques, n'ont pas d'importance. Si on ne nous l'avait pas annoncé à l'intercom, nous ne saurions même pas que la Semaine des arts existe.»

Josée Paradis, St-Élie: «Ca dépend. Il y a des choses qu'on présente qui ne sont pas des arts, comme la danse par exemple, qui pour moi est plutôt une détente. Je pense que le dessin est un art; j'aime beaucoup le dessin. On peut en voir et découvrir des talents.»

Yves Robert, Sherbrooke: «C'est intelligent. Même en vue d'un emploi plus tard, c'est important parce que c'est une source de développement. Ça peut être utile dans n'importe quelle carrière.»

Marie-Josée Bédard, Sherbrooke: «J'ai dansé ce matin. La Semaine des arts permet de découvrir les cours d'arts. Ça montre aussi qu'on participe. Les arts que je préfère sont la danse et le théâtre, bien que je ne fasse pas de théâtre.»

Sherley Flibotte, Rock Forest: «Ca fait découvrir notre potentiel. On se donne à 100 pour cent. J'ai fait des arts plastiques pendant trois ans. Quand nos réalisations sont exposées, ça nous touche. On se développe. La Semaine des arts permet de montrer ce que l'école peut donner et c'est nous qui nous impliquons.»



Yves Robert



Marie-Josée Bédard



Sherley Flibotte

METEO

Montréal (PC)

Prévisions météorologiques pour le Québec et la vallée de l'Outaouais émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: des overcastements de froid intense ont été émis pour la plupart des régions. Un front chaud en provenance des Prairies ramènera des températures plus douces demain, mercredi.

Estrie, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Beauce: généralement ensoleillé et très froid. Min.: près de moins 24. Max.: près de moins 15. Vents modérés. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Montréal: généralement ensoleillé et très froid. Min.: près de moins 21. Max.: près de moins 13. Vents modérés. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Pontiac, Gatineau et Lièvre, Ottawa, Hull, Cornwall: généralement ensoleillé et très froid. Min.: de moins 22 à moins 25. Max.: près de moins 13. Vents modérés en matinée. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Laurentides: généralement ensoleillé et très froid. Min.: de moins 22 à moins 25. Max.: près de moins 15. Vents modérés. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Lac St-Jean, La Tuque, réserve faunique des Laurentides, Charlevoix, Rivière-du-Loup: généralement ensoleillé et très froid. Min.: de moins 25 à moins 28 sauf près de moins 22 sur la rive sud. Max.: de moins 18 à moins 20. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Demain: généralement nuageux avec possibilité d'averses de neige.

Saguenay: ensoleillé avec passages nuageux. Très froid. Min.: près de moins 25. Max.: près de moins 18. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Demain: généralement nuageux avec possibilité d'averses de neige.

Rimouski, Matapédia, Gaspé, parc Forillon, Anticosti: ciel variable. Quelques averses de neige le long du littoral. Très froid. Min.: près de moins 25. Max.: près de moins 16. Vents du nord-ouest de 40 à 70 km/h causant de la poudrière. Probabilité de précipitations: 40 pour cent. Demain: ennuagement.

Ste-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie: ciel variable. Quelques averses de neige le long du littoral. Très froid. Min.: près de moins 20. Max.: près de moins 16. Vents du nord-ouest de 40 à 70 km/h avec rafales à 90 km/h causant de la poudrière. Probabilité de précipitations: 40 pour cent. Demain: ennuagement.

Abitibi-Témiscamingue: généralement ensoleillé et très froid. Ennuagement en soirée. Min.: près de moins 31. Max.: près de moins 15. Vents modérés en matinée. Demain: ciel variable.

Réservoirs Cabonga et Gouin: généralement ensoleillé et très froid. Min.: de moins 28. Max.: près de moins 18. Vents modérés diminuant en après-midi. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses de neige.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux et très froid. Min.: de moins 22 à moins 25. Max.: près de moins 18. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h causant un peu de poudrière. Demain: ennuagement.

Vers le soleil

Acapulco	24	31	Barbade	26	28
Bermudes	19	19	Brownsville	16	18
Daytona Beach	21	26	Guadalajara	6	18
Guadeloupe	23	29	La Havane	20	29
Honolulu	16	24	Kingston	24	30
Las Vegas	1	11	Los Angeles	8	12
Mazatlan	13	23	Merida	20	36
Mexico	9	24	Miami Beach	22	28
Myrtle Beach	14	14	Nassau	22	28
Orlando	20	29	Palm Springs	3	14
San Juan	23	28	Tampa	20	29
Trinidad	26	31	W. Palm Beach	21	29

INDEX

Arts et spectacles:	D-6
Carrières et professions:	C-7
Décès:	C-5
Économie:	B-6
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-1
Secrets mal gardés	B-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION	
Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION	
Jean Vigneault Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles
Roch Bilodeau Chef éditorial-adjoint	Stéphane Lavallée Chef de équipe
Pierre-Yvan Bégin Chef des nouvelles	Denis Massier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ	
J. Bertin St-Amand Directeur marketing	Jean-François Rouleau Directeur des ventes
PRODUCTION	
Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production	Gérard Pépín Adjoint
J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gaston Granier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ	
André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE	
Jean-Nil Laplante Directeur au tirage	André Cuesteau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT	
Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau	Claude Ouellet Jean-Marc Pépín Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier
EXPÉDITION	
Michel Doyon Gérant	BÂTISSE André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe.
Enregistrement No 1539.
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$130.00, 6 mois \$77.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$20.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$200.00, 6 mois \$125.00, 3 mois \$80.00, 1 mois \$30.00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350.00, 6 mois \$200.00, 3 mois \$125.00, 1 mois \$50.00.

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

loto-québec Résultats

Banco Tirage du 90-02-19

3	4	5	7	8
12	13	18	23	24
26	29	30	38	44
47	52	53	60	66

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage

PROCHAIN TIRAGE: 90-02-21

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA QUOTIDIENNE

235-6130

Déficit à Rock Forest: le taux de la taxe spéciale ne sera pas connu avant le 7 mars

Michel MORIN Rock Forest

La démission surprise du conseiller Claude Vermette aura finalement donné le pion à l'éventuelle taxe spéciale qui doit être imposée pour résorber le déficit accumulé de 1,7 millions \$ de Rock Forest.

De fait, le suspense se poursuit toujours dans ce dossier. Délivrants les informations au compte-gouttes, les élus forestois n'ont somme toute rien apporté de nouveau au débat qui fait déplacer les foules. On se serait cru à la reprise de l'assemblée du 5 février, hier soir, à l'hôtel de ville de Rock Forest.

D'ailleurs, bien peu de contribuables ont aujourd'hui le sentiment d'en savoir plus long. La taxe spéciale est toujours envisagée. La missive du ministre Yvon Picotte, lue à l'assemblée publique, ne laisse entrevoir aucune autre ouverture.

Le ministre des Affaires municipales repousse du revers de la main la possibilité de recourir au règlement d'emprunt pour effacer ce déficit. Il ne reste que l'imposition de la taxe spéciale. Mais voilà. Quelle forme prendra-t-elle? Quelles seront les modalités d'application? Cette taxe sera-t-elle échelonnée sur quelques années?

Aucune réponse à ces questions. Le président du comité administratif, Dominique Viscogliosi, a tout au plus indiqué que cette taxe sera imposée en tenant compte de l'évaluation foncière. Le taux de cette taxe ne sera connu que le 7 mars, si toutefois le conseil municipal ne repousse pas de nouveau l'échéance.

Pour en revenir à la démission du conseiller Claude Vermette, il a simplement invoqué des raisons personnelles pour expliquer son geste. Le conseiller démissionnaire n'a d'ailleurs pas pris part à cette assemblée. Sa lettre de démission a été remise au



Les contribuables forestois qui ont assisté à l'assemblée du conseil municipal, hier soir, n'ont pas obtenu beaucoup d'informations sur la taxe spéciale envisagée pour résorber le déficit de la municipalité. Tout au plus, ils ont appris qu'ils ne connaîtront pas le taux de cette taxe avant le 7 mars prochain.

greffier, Me Claude Proulx, qui en a fait une courte lecture.

Quelques applaudissements ont accueilli cette démission. On a même entendu un contribuable lancer tout haut: «Y en a pas d'autres qui veulent démissionner là.»

Se portant à la défense de son ancien collègue, le conseiller Claude Bibeaux a louangé le travail de M. Vermette, le remerciant et le félicitant même du travail accompli depuis 1983.

Le MAM pris à partie

Acculé au pied du mur, pris à partie par les citoyens qui exigent sa démission, le maire Gaétan Lavallée a

sévèrement attaqué le ministère des Affaires municipales qu'il accuse de ne pas avoir accompli correctement son travail.

Au dire du maire de Rock Forest, pas moins de 58 règlements d'emprunt contractés dans le passé par l'administration municipale présentent des irrégularités. Or, à son avis, les fonctionnaires du MAM n'auraient pas dû cautionner ces emprunts. En donnant ainsi leur bénédiction, les fonctionnaires du ministère ont consciemment ou inconsciemment contribué à créer ce déficit accumulé.

«En tant que simple citoyen, je suis de votre avis. Je n'accepterais pas de payer cette taxe spéciale, a-t-il

dit. C'est le ministère qui a fait une erreur et je m'arrangerais pour le lui faire savoir. J'irais à Québec afin de rencontrer les fonctionnaires pour leur dire que je n'accepte pas de payer pour leur gaffe. Le conseil a demandé à rencontrer les fonctionnaires; ils ne veulent rien savoir. Peut-être que vous pouvez aller plus loin.»

Invitant Lise Lafrance, présidente du Comité de citoyens, à mener la bataille au MAM, le maire Lavallée lui a élégamment remis le flambeau.

Le troisième acte de cette saga déficitaire se jouera donc le 7 mars. A moins que le spectacle ne soit encore une reprise.

CSCS: l'étude des priorités budgétaires est confiée au comité exécutif

Michel RONDEAU Sherbrooke

Les services offerts jusqu'ici par la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, entre autres au plan de la complémentarité des écoles et au plan des vocations particulières, seront maintenus l'an prochain, mais «certaines choses» seront remises en cause.

Selon les prévisions du directeur général par intérim, M. Roland Quintal, les engagements pris jusqu'ici par le conseil des commissaires face aux services offerts aux élèves l'an prochain seront respectés. Toutefois, M. Quintal a expliqué que «certaines choses», qu'il n'a pas voulu identifier, devront être «ramenées sur la table».

M. Quintal a donné l'exemple de l'école Sacré-Coeur, où les enfants de la CSCS, peuvent faire leur primaire en apprenant la musique. «Il n'est pas question de remettre en cause l'orientation de cette école, a-t-il dit. De même, il n'est pas question de revenir sur l'engagement du conseil d'ouvrir une école d'éducation internationale à Le Phare.»

Comme les explications de M. Quintal, concernant les «choses» pouvant être remises en question, étaient très vagues, la commissaire Nicole Houde a demandé si le manque de candidats pour un programme particulier — Mme Houde a émis une hypothèse en prenant l'exemple du programme de promotion accélérée à l'école Le Ber — pouvait être une situation obligeant la CSCS à remettre en cause ce programme. A quoi M. Quintal a acquiescé.

Trois tâches

Le directeur général par intérim a expliqué aux commissaires, hier soir, qu'il s'affairait présentement à identifier des économies potentielles dès cette année pour réduire le déficit anticipé, qui pourrait s'élever à 2 millions \$ au 30 juin prochain.

Il a aussi indiqué qu'il cheminerait présentement avec l'équipe de gestion et la table de gestion de la CSCS pour respecter le plus possible le processus budgétaire conduisant à l'adoption du budget en mai.

M. Quintal a aussi indiqué qu'il allait travailler simultanément à la préparation d'un plan de redressement de la situation financière de la CSCS, qui, l'an dernier aussi, a terminé son exercice financier avec un déficit de 2 millions \$.

Comité exécutif

D'ailleurs, hier soir, le conseil des commissaires, au lieu de confier à un comité du budget la tâche «d'éplucher» les orientations budgétaires, comme il l'a fait le plus souvent au fil des ans, a confié cette tâche au comité exécutif lui-même. Le commissaire Martial Carboneau, le premier à souligner cette possibilité, a utilisé une expression du parent-commissaire Clermont Domingue, qui, au moment de choisir les membres du comité exécutif il y a plusieurs mois, avait, dans ses échanges avec ses collègues commissaires, insisté sur l'importance de former un «exécutif fort». C'est ce qui a amené hier M. Carboneau à émettre l'opinion qu'on pourrait confier la tâche de préparation du budget à l'exécutif, puisque, dit-il, nous avons un «exécutif fort».

Déploiement du service d'incendie dans le secteur rural à Ascot

Des citoyens manifestent leurs inquiétudes au conseil

Yvon ROUSSEAU Ascot

Une dizaine de citoyens d'Ascot se sont présentés à la séance publique du conseil municipal, hier soir, pour manifester leurs inquiétudes face à l'entente intervenue avec la Ville de Sherbrooke concernant la protection contre les incendies.

La plupart des citoyens venus manifester leur désaccord aux autorités municipales étaient des anglophones du milieu rural et quelques-uns étaient des membres de la brigade des incendies de Lennoxville.



Le maire Robert Pouliot

Le conseiller Jean-Guy Landry, un des représentants du milieu rural, a commenté que le choc des citoyens anglophones semble plus émotif, en considérant l'éloignement de Lennoxville qui assurait précédemment le service. «Ce n'est pas la qualité des services offerts par l'équipe de professionnels de Sherbrooke dont ces gens-là doutent», a-t-il déclaré.

M. Landry a dit toutefois considérer les arguments des citoyens présents, à l'effet que leurs primes d'assurance contre le feu vont augmenter, parce que l'éloignement du service est plus grand.

Le conseiller du secteur rural a ajouté que le territoire de Lennoxville entre en pointe dans celui d'Ascot et que les citoyens se sentaient bien protégés.

Une contradiction

Écoutant les arguments des contribuables concernant l'augmentation des primes d'assurance contre le feu, le maire Robert Pouliot a déclaré que l'entente signée avec Sherbrooke assure la protection de tout le territoire, pour un montant de 168 000 \$, ce qui inclut la prévention.

Le contrat prévoit l'installation de casernes et d'équipement

sur le territoire et également la présence de pompiers en permanence dans ces casernes, a-t-il pris soin d'expliquer.

«Les pompiers de Sherbrooke seront là dans deux ou trois minutes», a-t-il assuré.

De plus, M. Pouliot a ajouté que l'entente signée avec Sherbrooke prévoit que c'est cette dernière qui doit conclure des ententes de services avec Lennoxville, Waterville, Canton de Hatley et North Hatley, pour assurer la protection de certaines parties plus éloignées du territoire d'Ascot.

«Nous ne pouvons pas forcer Lennoxville à acheter de l'équipement pour nous desservir, a poursuivi le maire, et l'entente avec Sherbrooke est une véritable aubaine».

«Peut-être que Lennoxville a considéré ne pas être assez équipée pour nous donner le service», de dire encore M. Pouliot.

«Si Sherbrooke ne respecte pas des clauses du contrat, d'ajouter le conseiller Michel Beaulieu, nous pourrions demander une réduction du prix à payer ou demander une annulation de contrat.»

Importance d'une bonne protection

Le conseiller Robert Gagné, autre représentant du secteur rural, a insisté sur l'importance que les citoyens soient bien protégés, comme dans le passé. «Il est clair, a-t-il déclaré, que si la protection ne se situe pas à l'intérieur de huit kilomètres, nous pourrions dénoncer l'entente intervenue avec Sherbrooke.»

Le conseiller Roger Labbé a indiqué que sous l'entente avec Lennoxville, le secteur rural était considéré non protégé. «Avec Sherbrooke, dit-il, il passe dans la classe semi-protégée.»

Enfin, le conseiller Raymond Roy, responsable de la protection contre le feu, a souligné que Sherbrooke compte assez de pompiers pour en envoyer sur le territoire d'Ascot, alors que s'il y a un feu à Lennoxville, ça va brûler à Ascot. Il a ajouté que Lennoxville demandait un prix exagérément élevé et qu'on se refusait à négocier.

Le maire Pouliot espère que Lennoxville, Waterville, Canton de Hatley et North Hatley vont signer l'entente avec Sherbrooke.

Enfin, pour sa part, le conseiller Jean-Guy Landry a dit regretter que l'entente avec Sherbrooke ait été signée trop tôt. Selon lui, il aurait fallu attendre que les ententes entre Sherbrooke et les autres municipalités aient été d'abord conclues.

Bélanger ne s'oppose pas à une nouvelle expertise

□ L'avocat de l'ex-proprétaire du Service de prévention des incendies ne prête pas foi à l'examen mené par Sherbrooke

Rock Forest (MM)

«Mon client ne s'oppose pas à ce qu'il y ait une nouvelle expertise effectuée sur les équipements. Mais en vertu du contrat, nous prétendons que l'expertise aurait dû être faite avant le 1er février puisque depuis cette date, c'est la Régie intermunicipale des incendies qui est légalement propriétaire des équipements.»

Le son de cloche du Service de prévention des incendies Rock Forest — St-Elie d'Orford, anciennement propriété de Germain Bélanger, est finalement venu du procureur Jean Rousseau.

A son avis, il ne faut guère prêter d'attention à l'appréciation que donne la Ville de Sherbrooke des équipements de son client. Me Rousseau prétend que cet examen, pour le moins sommaire, ne reflète en rien la réalité.

«Sachant que la Ville de Sherbrooke a toujours dit que ces équipements n'étaient pas bons, il ne faut pas se surprendre outre mesure de sa conclusion. Deux des trois camions n'ont même pas été regardés, soutient Me Rousseau. Pourtant, l'été dernier, le Groupe technique des assureurs a inspecté nos camions et ils étaient tous en bon état de fonctionnement. De plus, le garage Inter-Estrie, qui fait l'inspection des véhicules pour le compte du gouvernement,

a également conclu il n'y a pas si longtemps que nos camions étaient tous en bon état. Quelques réparations mineures devaient être apportées. Comment se fait-il que six mois plus tard, nos équipements sont bons pour la ferraille? Il y a lieu de se poser des questions.»

Le procureur de Germain Bélanger va plus loin en affirmant que jamais lui ou son client n'a reçu de nouvelles de la part de la Régie intermunicipale des incendies, pourtant l'organisme avec lequel avait été bâclé le contrat.

Mise en demeure

Voyant que la Régie intermunicipale des incendies ne bougeait pas, Me Rousseau a fait parvenir à l'organisme une mise en demeure demandant de venir vérifier les équipements qui, légalement, lui appartient depuis le premier février.

«J'ai demandé aux administrateurs de la Régie de venir prendre possession des équipements le 8 février, à 14h00. Aucune nouvelle. Pourtant, dans le contrat, il est écrit que la remise de possession doit se faire dans un délai de 15 jours suivant l'expiration du contrat. On ne peut pas nous accuser de ne pas respecter l'entente.»

Germain Bélanger, au dire de son procureur, ne s'oppose pas à la tenue d'une autre expertise. Reste à s'entendre sur les modalités, histoire d'assurer l'impartialité du futur inspecteur.

En ce qui a trait à la remise des vêtements utilisés par les pompiers volontaires, Me Rousseau soutient qu'ils leur seront remis sous peu.



Un retour surnois

L'hiver a surnoisement rappelé son existence, hier après-midi, alors que des chutes de neige accompagnées de vents forts ont balayé l'Estrie, rendant la visibilité pratiquement nulle par moments. Mais l'oeil averti aura reconnu de gros flocons comme on en voit au temps des sucres, comme quoi l'hiver est en train de céder un peu de terrain.

C-Mac embauche 99 ex-travailleurs de Tie

Gilles FISETTE Sherbrooke

La société en commandite C-MAC a embauché hier 99 ex-travailleurs de Tie Communications.

C'est ce qu'a indiqué le président de C-MAC, M. Dennis Wood, appelé à faire le point sur le dossier.

C'est dans la journée d'hier que les acquéreurs des installations de Tie procédaient à la sélection du personnel appelé à oeuvrer dès ce matin pour le compte de cette nouvelle compagnie.

«Nous avons finalement retenu les services de 99 personnes. J'aurais bien aimé me rendre jusqu'à cent mais le centième, c'est moi et je ne se-

rai pas payé... Nous ne pouvions pas en faire davantage», a lancé M. Wood.

Immédiatement, M. Wood a précisé que C-MAC, société en commandite, se voyait attribuer injustement un mauvais rôle dans ce dossier, depuis le début.

«Il faut bien comprendre que C-MAC n'a congédié personne dans ce dossier. C-MAC vient créer 99 emplois. Pourtant, C-MAC passe pour un méchant dans cette affaire. La compagnie aurait bien aimé embaucher tous les ex-employés de Tie. Mais, elle ne peut pas en faire plus pour le moment.»

Selon M. Wood, environ 92 de ces 99 travailleurs ont été embauchés sur la base de l'ancienneté.

«Il s'agit de gens qui étaient chez Tie en septembre 84. Nous avons estimé que les travailleurs embauchés au cours des six premiers mois de Tie, à Sherbrooke, possédaient la même ancienneté... Les sept autres occupaient des postes spéciaux qui les rendent indispensables», souligne M. Wood.

Les ex-cadres de Tie auraient tous été embauchés par C-MAC. L'évaluation des besoins en ce sens sera faite un peu plus tard, a noté M. Wood.

La nouvelle entreprise est très optimiste quant à ses chances d'accroître rapidement son marché, a conclu M. Wood.

INOVEL

3395, King ouest
Suite 202, Sherbrooke, QC

«L'OEIL FINANCIER»

La corporation
CAPITAL DYNAMIQUE

vous invite à venir entendre
Mme Judith Kavanah. Elle vous dira comment participer au **DYNAMISME ECONOMIQUE** du nouveau continent financier qui naîtra en 1992.

Ne manquez pas cette
OCCASION HISTORIQUE

CE MARDI, 20 FEVRIER 1990
à 19h30

Places limitées. Entrée libre.

Réservations:
NOVEL: 822-2088

*Prix de présence.

Après les postiers, les facteurs sont touchés à leur tour

□ Le syndicat compte encore s'opposer vivement à la réorganisation de Postes Canada

Gilles FISETTE Sherbrooke

Après les postiers, c'est maintenant au tour des facteurs de goûter à la médecine. Treize facteurs deviendront des employés excédentaires lorsque la Société canadienne des postes appliquera le plan de réorganisation des routes de facteurs qu'elle nourrit pour le territoire de Sherbrooke.

C'est ce qu'a expliqué, hier après-midi, le président du syndicat des postiers, Jean-Claude Parrot. Il a pris la parole devant des membres réunis en assemblée générale.



Jean-Claude Parrot

En entrevue et devant ces syndiqués, M. Parrot a rappelé la ferme intention de son syndicat de s'opposer vivement à ce plan de réorganisation.

Il a indiqué que la réorganisation des routes de facteurs a été pensée par la société à la suite de la mise en place de plusieurs programmes différents, tels que l'utilisation par les facteurs de leur propre automobile, ou à la suite de l'abandon du service de réadressage.

Ces programmes auraient diminué la charge de travail des facteurs, prétendrait la société. Elle justifierait ainsi un rallongement de la route de certains facteurs qui entraînerait des excédents de personnel.

Or, a spécifié M. Parrot, la société ne respecterait pas la convention collective jusqu'à maintenant dans ce dossier.

Il cite notamment les clauses sur la consultation, sur la divulgation des informations et sur les mécanismes d'application des changements.

Quant au sort des treize employés excédentaires, M. Parrot croit que l'employeur compte suivre la voie habituelle. Il devrait d'abord tenter le «buy out» ou le rachat de l'emploi.

Puis, si le départ volontaire ne fonctionne pas, il passera à l'étape du harcèlement.

Climat

Interrogé sur la situation vécue à Sherbrooke, M. Parrot a estimé que le climat de travail n'est pas meilleur, ni pire à Sherbrooke que dans plusieurs autres bureaux de poste du pays. Il y en a des meilleurs, a-t-il lancé.

Selon lui, les directives nationales sont les mêmes pour tous les bureaux

de poste. Toutefois, ce ne sont pas tous les patrons qui les appliqueraient avec le même zèle, a souligné M. Parrot.

Quant au dossier particulier de Sherbrooke, M. Parrot et le président

de la section locale, M. Pierre Avard, ont rencontré le député de Sherbrooke, M. Jean Charest, hier avant-midi. Le député a pu confirmer à M. Parrot sa volonté de jouer un rôle d'intermédiaire entre les deux parties

si cela pouvait contribuer à régler le problème.

Enfin, M. Parrot a fait le point sur les négociations. Il a rappelé que le dossier est présentement à l'étape de la conciliation.

MAISON MODELE

OUVERTE LE 25 FEVRIER 90

4769, RUE PONCET ROCK FOREST

LES CONSTRUCTIONS Roger Leclerc

EN TOUTE CONFIANCE

564-2643

LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE

MESSAGE A LA POPULATION

DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE

Un poste de commissaire d'écoles à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke est vacant depuis lundi, le 19 février 1990. Le poste du quartier no 14 qui regroupe la municipalité de Deauville et la partie OUEST de la municipalité de Rock Forest (secteur de l'école Le Boisjoli) sera comblé par le Conseil des commissaires, lundi, le 19 mars 1990.

Toute personne intéressée à terminer le mandat de commissaire d'écoles du quartier no 14 (fin de mandat en novembre 1990) est priée de faire parvenir une demande écrite et de soumettre son curriculum vitae au directeur général par intérim de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, 2955, boulevard Université, Sherbrooke, Québec, J1K 2Y3, au plus tard mercredi le 14 mars 1990.

Les conditions d'éligibilité au poste de commissaire d'écoles sont:

- avoir le droit d'être inscrit(e) sur la liste électorale de la Commission scolaire (18 ans, citoyenneté canadienne, domicilié(e) au Québec depuis six (6) mois, ne pas être en curatelle et n'être pas privé(e) de ses droits électoraux, en application de la Loi électorale du Québec, 1989, chapitre 1);
- avoir son domicile sur le territoire de la C.S.C.S. depuis au moins six (6) mois;
- ne pas être un membre de l'Assemblée nationale, un membre du Parlement du Canada, un juge d'un tribunal judiciaire, un membre du personnel de la Commission scolaire ou une personne condamnée à une sentence d'emprisonnement.

AVIS AUX INTERESSES(ES)

En foi de quoi, j'ai signé à Sherbrooke, le 20 février 1990.

Roland Quintal,
Directeur général par intérim.

NOS VÉHICULES USAGÉS SONT RÉDUITS

ET NOUS CHEZ DYSON & ARMSTRONG NON SEULEMENT ON VEUT VOUS VENDRE UN VÉHICULE À VOTRE CHOIX... PLUS IMPORTANT ENCORE! ON VEUT EN PRENDRE SOIN... L'ÉQUIPE DÉDIÉE AU SERVICE

# STOCK	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	# STOCK	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE
9408	CHEV.	CAVALIER	89	90071A	OLDS	CIERA	87
9413	CHEV.	SPRINT	89	90103A	CHEV.	CAPRICE	87
9415	CHEV.	SPRINT	89	4047R	OLDS	FIRENZA	86
4058R	CHEV.	CAVALIER	88	8470B	FORD (J)	F150 PICK-UP	86
9072A	CHEV.	CORSICA	88	8474A	CHEV. (L)	CAVALIER	86
9405A	FORD (P)	TEMPO	88	9076A	OLDS (D)	CALAIS	86
90058A	PONTIAC	FIREBIRD	88	9191A	FORD (P)	BRONCO 4X4	86
90090A	CHEV.	CAVALIER	88	90065A	FORD	ESCORT	86
90128A	CHEV.	CAPRICE	88	90074A	OLDS (D)	DELTA	86
9367A	CHEV. (JC)	CAVALIER	87	90075A	OLDS	CIERA	86
9402A	CHEV. (PI)	CAVALIER	87	90079A	OLDS (D)	DELTA	86
9424A	CHEV.	CELEBRITY	87	90093A	OLDS	CIERA	86
				4055R	CHEV.	CAMARO	85

Plan de protection GM TOTAL GARANTIE DE 3 ANS 80 000 KM

DES FAITS: PLUS DE 70 ANNÉES DE «SERVICES CONTINUS»

PRENEZ LA ROUTE DU SERVICE!

LIGNE DIRECTE 1-800-263-9766

DYSON & ARMSTRONG INC.

VOITURES USAGÉES: 614, rue Craig, Richmond, 826-3501

VOITURES NEUVES ET ADMINISTRATION: 265, rue Principale, Richmond, 826-3721

FAUT LES VENDRE!

La maison de la satisfaction

DESAULNIERS

PONTIAC BUICK
131 PRINCIPALE NORD, WINDSOR, QC
(819) 845-2711

AUTOS			
# de stock	année	marque	modèle
8587A	1989	Pontiac	Firefly
8586A	1989	Pontiac	Firefly
2526C	1989	Mercury	Topaz
8473A	1988	Pontiac	Tempest
8507B	1988	Pontiac	Sunbird GT
8592A	1988	Buick	Century
8609A	1988 1/2	Ford	Escort GT
8614A	1988	Pontiac	Tempest
8412A	1987	Pontiac	Grand Prix
8351A	1987	Pontiac	Grand Am
8296A	1987	Buick	Le Sabre
7992A	1987	Pontiac	Tempest
8526B	1987	Pontiac	6000
8579A	1987	Pontiac	Grand Am
8600A	1987	Pontiac	6000
8282B	1986	Pontiac	Sunbird
8243A	1986	Pontiac	6000
8303A	1986	Olds	Ciera Brougham
8273A	1986	Pontiac	Sunbird
8562B	1986	Buick	Skyhawk
8581A	1986	Mercury	Topaz
8584A	1986	Olds	Calais
8593A	1986	Olds	Brougham 98
8626A	1986	Chev.	Camaro

CAMIONS			
# de stock	année	marque	modèle
8437B	1985	Pontiac	6000
8201D	1984	Plymouth	Tourismo
8294A	1984	Dodge	Aries
8262A	1984	Olds	Cutlass B Brougham
8506B	1984	Chrysler	Classe «E»
8559B	1984	Pontiac	Bonneville Brougham
8461B	1984	Dodge	600
8620A	1984	Pontiac	6000
8623A	1984	Chev.	Type 10 Cavalier
8210A	1983	Ford	LTD Familiale
8436B	1983	Chrysler	N. Yorker
8431C	1983	Pontiac	6000

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi: 9h00 à 21h00; samedi de 9h00 à midi.

Régions

Taxes: litige bientôt réglé au Canton d'Orford?

Canton d'Orford

Le litige relatif à la compensation tenant lieu de taxe foncière qui, depuis plusieurs années, oppose le Centre d'arts Orford et la Base de plein air Jouvence à Canton d'Orford pourrait être réglé bientôt, selon le maire, M. Jacques Delorme.

«A moins de contretemps de toute dernière minute, les procureurs de la Base de plein air et du Centre d'arts doivent proposer sous peu une offre de règlement à notre procureur, Me Pierre Geoffroy», a expliqué M. Delorme qui a souhaité que chaque partie y trouve son compte.

Le Centre d'arts Orford et la Base de plein air Jouvence refusent, depuis au moins le début de la dernière décennie, de payer la compensation tenant lieu de taxe foncière imposée par Canton d'Orford sous prétexte qu'elle est beaucoup trop élevée, compte tenu des services que leur rend la municipalité.

Le montant réclamé par Canton d'Orford s'élèverait à quelques centaines de milliers de dollars. La municipalité ne pourrait toutefois pas recouvrer toute sa créance dont une partie serait prescrite parce que la réclamation originale n'aurait pas été amendée pendant quelques années.

Mise en chantier d'un complexe hôtelier au coût de 5 millions \$ à Arthabaska

Pierre Hébert

Arthabaska

La construction à Arthabaska, au coût de 5 millions \$, d'un hôtel comprenant 110 chambres et d'une salle polyvalente pouvant accueillir plus de 800 personnes permettra à la région des Bois-Francs de décrocher des congrès de plus grande importance, en plus de stimuler la compétition locale dans ce secteur d'activité.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre le président de la Corporation de développement touristique des Bois-Francs, M. Jean-Paul Croteau, lors de l'annonce de ces deux projets distincts, dont les grandes lignes avaient déjà été dévoilées par La Tri-

bune. Après la traditionnelle levée de la première pelletée de terre en présence d'invités pour lancer les travaux, les deux hommes d'affaires locaux et promoteurs du projet, MM. Gilles Lambert et Gratien Courtois, ont fourni tous les détails du projet, devant le maire Pierre Roux qui était tout sourire.

Les deux immeubles, qui seront réunis ultérieurement par un corridor, seront situés à l'intersection de la route 116 et du boulevard Jutras est à Arthabaska, à proximité du futur centre commercial La Grande Place.

Projet en deux phases

La construction du complexe hôtelier du promoteur Lambert se réalisera en deux phases. Dans un premier temps, on entreprendra l'érection d'une aile de deux étages comprenant outre un luxueux hall d'entrée, 54 chambres, dont deux suites. Deux petites salles de réunion pouvant accueillir 90 personnes et un bar de 60 places, où des petits déjeuners seront servis, compléteront la première aile, qui devrait être terminée à la fin de juin prochain.

Quant à la seconde phase, comprenant 56 unités additionnelles, elle devrait être terminée pour le mois de septembre prochain. Le promoteur, Gilles Lambert, a souligné que son hôtel sera indépendant et portera l'appellation «Le Suzor», en l'honneur du peintre Marc-Aurèle De Foy Suzor Côté. L'ouverture de l'établissement devrait, au départ, procurer du travail à une quinzaine de personnes. Ce nombre pourrait passer à 25 lorsque l'ensemble des travaux sera terminé.

Salle multifonctionnelle

L'objectif du promoteur de la salle multifonctionnelle, Gratien Courtois, est double. D'abord, il entend offrir une salle unique permettant d'accueillir des congrès et colloques d'importance. En outre, la réalisation du projet, évalué à 1 million \$, permet de concrétiser l'expansion du studio de danse 4213, propriété de M. Courtois. L'établissement, utilisé pour la danse et les congrès sera la



C'est hier matin que l'on a procédé à la pelletée de terre officielle marquant le début des projets totalisant un investissement de 5 millions \$. Dans l'ordre habituel on retrouve Jean-Paul Croteau, Marielle Courtois, Gratien Courtois, Gilles Lambert et Pierre Roux.

Des profits en hausse au bingo télévisé de la Fondation Constance-Langlois

Magog

Cinq cents dollars la première semaine, 800 \$ la deuxième, près de 1000 \$ la troisième.

C'est le profit qu'a rapporté à la Fondation Constance-Langlois le bingo que la Régie des loteries et courses du Québec a autorisé à cet organisme sans but lucratif à présenter chaque dimanche au canal communautaire de Câblestrie. Ce bingon vise à aider la Fondation à récolter les fonds dont elle a besoin pour bâtir un centre de jour à Magog sur un terrain donné par Dominion Textile.

«Il n'y a eu qu'un gagnant par

bingo jusqu'à présent. Le premier a été gagné par une dame d'Omerville. La semaine suivante, nous avons doublé nos ventes de cartes à Omerville. Le deuxième l'a été par une dame d'Ayer's Cliff où nous avons aussi doublé nos ventes de cartes la semaine suivante. Le dernier l'a été par une dame de Magog. Je suis certain que cela aura un impact positif sur nos ventes à Magog», a révélé, débordant d'optimisme, M. Yves Grandmaison, un des promoteurs du projet.

Il a rappelé que la Fondation Constance-Langlois est le premier organisme sans but lucratif estrien à recevoir de la Régie des loteries et courses l'autorisation de recueillir des

fonds par le biais d'un bingo télévisé. Il s'est dit assuré que les abonnés que Câblestrie compte à Magog et aux alentours continueront d'épauler généreusement l'initiative de la Fondation Constance-Langlois.

La Fondation qui a déjà plus de 36 000 \$ en main projetée de construire un immeuble dont le Club Les Fantastiques, qui regroupe une trentaine de personnes handicapées, occupera la plus grande partie. Le Club loge présentement à l'école St-Jean-Bosco qu'il sera forcé de quitter à la fin de l'été puisque la Commission scolaire de Magog a besoin du local qu'il occupe. Il lui faut plus qu'un lieu de réunion car plusieurs de ses membres exécutent de menues tâches pour des entreprises locales.

Selon le président de la Fondation, M. Roger Bouchard, la construction du centre de jour devrait débuter en mai, si, bien entendu, le public continue d'appuyer l'organisme avec autant de générosité qu'il l'a fait jusqu'ici. Elle serait terminée en août.

Robert Benoit, conférencier à Orford

Canton d'Orford

«Magog-Orford, notre responsabilité».

Ce sera le thème de la conférence que le député libéral d'Orford, M. Robert Benoit, donnera au souper-

causerie de la Chambre de commerce Magog-Orford demain soir, à l'Auberge Sheraton Orford, à Canton d'Orford.

M. Benoit brossera aussi un tableau de la situation économique et sociale de la zone Magog-Orford.

À propos de votre déclaration de revenus de 1989...

Le Guide est facile à suivre. Mais si vous avez des questions, communiquez avec des gens attentionnés.



Louise Côté, Revenu Canada, Impôt

Pour remplir votre déclaration de revenus, rassemblez d'abord les divers feuillets de renseignements (T4, T5, etc.) que votre employeur et les institutions financières avec lesquelles vous faites affaire doivent vous envoyer d'ici la fin février. Rassemblez également tous les reçus qui appuient vos déductions d'impôt. Vous avez démenagé? N'oubliez pas de nous donner votre nouvelle adresse.

Assurez-vous bien que votre déclaration de revenus est complète. C'est la condition essentielle pour qu'elle soit traitée rapidement et, si vous avez droit à un remboursement, il vous parviendra d'autant plus vite.

Il se peut que vous ne trouviez pas toutes les réponses à vos questions dans le Guide d'impôt général. Vous voudrez peut-être alors obtenir un des guides qui traitent d'un sujet particulier, comme

celui sur les Dépenses d'emploi ou celui sur les Frais de garde d'enfants.

Faites-en la demande en nous téléphonant au numéro indiqué dans le Guide général ou en vous présentant à votre bureau de district. La liste des guides particuliers se trouve, bien sûr, dans le Guide général.

Cette année, votre Guide d'impôt général est accompagné d'une table élargie allant jusqu'à un revenu imposable de 55 605 \$. Ainsi, la plupart des Canadiens n'auront pas à faire de calculs détaillés. Le formulaire de cette année vous facilite également le calcul de l'intérêt des Obligations d'épargne du Canada.

Si vous avez encore des questions, soyez assuré que nous sommes là pour vous aider. Il suffit de téléphoner à votre bureau de district ou de vous y présenter. Nos agents vous y attendent.

Des gens attentionnés pour répondre à vos questions.



Revenu Canada Impôt

Revenue Canada Taxation

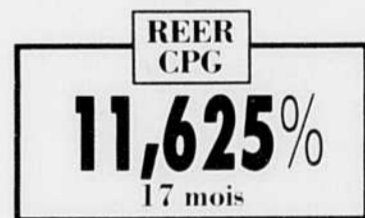
Canada

Les REER se suivent et ne se ressemblent pas.

La Fiducie Desjardins vous offre une des gammes de REER les plus complètes sur le marché. Si vous recherchez les services spécialisés d'une fiducie ou «trust», pensez à long terme. Choisissez la Fiducie Desjardins.

REER PLACEMENTS GARANTIS

Voilà un placement garanti et rentable, qui offre un rendement à toute épreuve, à l'abri de l'impôt. Et nos taux sont toujours parmi les meilleurs.



Intérêts payés à l'échéance

REER FONDS DESJARDINS

Si vous visez un rendement supérieur, voilà la façon idéale d'accéder aux marchés financiers en minimisant les risques grâce à des placements diversifiés et à une gestion professionnelle.

REER AUTOGÉRÉS

Choisissez vous-même vos placements tout en profitant de notre service de courtage à prix réduit avec le REER Gestion personnelle. Nous proposons également les formules REER Gestion autonome, REER Hypothèque et REER Obligations d'épargne.

REER INSAISSISSABLE

Peu importe la formule REER que vous choisissez à la Fiducie Desjardins, vous pouvez maintenant protéger vos investissements grâce à une clause d'insaisissabilité.

FINANCEMENT À L'INVESTISSEMENT

Vous pouvez emprunter pour économiser et profiter des reports d'impôts grâce à notre mode de financement spécialement conçu pour un investissement REER.

Du 19 février au 1^{er} mars, ouvert en semaine jusqu'à 20 h. Samedi de 10 h à 15 h.

Avant de choisir votre REER, choisissez bien les gens qui vous l'offrent.



Fiducie Desjardins

La Fiducie Desjardins est une institution inscrite à l'assurance-dépôts du Québec. Les taux peuvent varier sans préavis. Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen de prospectus.

Sherbrooke : 566-5667/1 800 567-6929
Courtage en valeurs mobilières : 286-3245/1 800 361-5005

Régions

La survie de l'amiante est liée à ses nouveaux produits

Pierre SÉVIGNY Thetford Mines

La survie de l'industrie de l'amiante au Canada dépend, en grande partie, de l'aptitude des différents intervenants à freiner l'érosion des marchés de l'amiante dans le monde, à la suite de la décision américaine de bannissement partiel de l'amiante en 1997.

C'est ce que soutient le directeur de la recherche et du développement à l'Institut de l'amiante, Jean-Pierre Chevalier-Bultel, dans un éditorial paru dans le dernier bulletin international publié par l'Institut.

M. Chevalier-Bultel soutient que c'est l'insuffisance de programmes de recherche et de développement dans le domaine de l'amiante et des produits connexes qui, au cours des 15 dernières années, a malheureusement contribué au déclin de son utilisation jusqu'à maintenant. Mais, il précise qu'il y a lieu d'envisager l'avenir avec optimisme, au regard des 42 projets de recherche reçus par l'Institut et qui offrent certains résultats préliminaires très encourageants.

Il rappelle qu'en 1987, l'organisme s'est vu confier l'administration d'un fonds de 11 millions \$ pour des projets de recherche et de

développement sur l'amiante, pour une durée de quatre ans et ce, par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par l'industrie canadienne de l'amiante. Or, la mise au point de nouvelles technologies et de nouveaux produits s'est vu accorder une large part de la recherche et du développement. Et, selon M. Chevalier-Bultel, c'est grâce à un tel effort de recherche que l'industrie de l'amiante pourra exploiter les débouchés stratégiques de marchés sans cesse croissants pour de nouveaux matériaux composites.

Il soutient que les produits de l'amiante-ciment constituent encore des îlots de demandes stables. Actuellement, 70 à 75 pour cent de l'amiante chrysotile utilisé dans le monde sert à la fabrication de ces produits. Les différents substituts du chrysotile ne répondent que partiellement aux attentes des consommateurs, qu'il s'agisse des qualités techniques, des risques pour la santé que des coûts plus élevés.

C'est pourquoi M. Chevalier-Bultel affirme que les intervenants du secteur de l'amiante doivent profiter pleinement des différents débouchés stratégiques que suscite une croissance accrue de la demande mondiale pour des matériaux de haute qualité à prix concurrentiels.

Lorraine Pagé: «Il faut redonner à l'éducation la place qui lui revient»

Pierre SÉVIGNY Thetford Mines

Il faut absolument que l'éducation redevenue une préoccupation majeure dans la communauté québécoise de façon à ce que les jeunes soient en mesure d'affronter efficacement les nouveaux défis qui s'annoncent.

Voilà le message livré par le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Lorraine Pagé, lors d'une conférence de presse tenue hier après-midi à Thetford Mines. Le passage de Mme Pagé dans la région de l'Amiante et de la vice-présidente, Solange Pronovost, s'inscri-

vait dans le cadre d'une grande tournée provinciale visant à permettre aux dirigeants de l'organisme d'être à l'écoute des membres.

Mme Pagé a souligné l'intransigeance actuelle du gouvernement du Québec dans la présente négociation pour le renouvellement de la convention collective de travail. Elle déplore vivement la volonté manifeste du gouvernement de ne pas vouloir investir dans l'éducation et la santé.

Peuples gagnants

Or, selon elle, il faut former un nouveau courant d'opinion favorable à l'éducation afin d'éviter que la société québécoise ait à subir un recul important. «Les peuples qui auront

investi dans la préparation de leur main-d'oeuvre qualifiée sortiront gagnants de l'ouverture sur le monde qui se manifeste notamment par le libre-échange ou Europe 92.»

La présidente de la CEQ prend pour exemple l'Allemagne et le Japon qui n'ont jamais négligé la qualité de l'éducation et qui font figure de proue au niveau économique.

Mme Pagé affirme que les progrès des années 60 au Québec sont directement attribuables au réveil en matière éducative. «C'est aussi important en 1990 qu'en 1960. C'est pourquoi il faut continuer d'en parler.»

Tout au long de la journée d'hier, Mmes Pagé et Pronovost ont rencontré plusieurs enseignants dans leur

milieu de travail. En plus du questionnement sur la négociation qui traîne encore en longueur, les membres du syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante ont également manifesté leur préoccupation relative aux transformations de la Centrale, notamment quant à la visibilité de l'éducation.

Ce dernier sujet sera traité lors du congrès biennal de la CEQ en juin prochain. Les thèmes centraux de ces assises permettront aussi d'approfondir des questions d'actualité qui touchent les membres dans leur quotidien et dans leur travail: l'appauvrissement au Québec ainsi que le Québec interculturel et français.

Environnement: Sani-Thetford est accusée d'infractions

Thetford Mines (PS)

Le propriétaire de la firme Sani-Thetford de Thetford Mines, Jérôme Laflamme, devra comparaître devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale du district judiciaire de Frontenac, pour répondre à trois chefs d'accusation relatifs à des infractions à la loi sur la qualité de l'environnement.

Les gestes reprochés auraient été commis le ou vers le 13 avril 1988 par cette entreprise locale qui se spécialise dans la vente et le service de fosses septiques ainsi que d'égoûts pour résidences, commerces et municipalités.

La compagnie est accusée d'avoir conclu un contrat non écrit pour le

transport d'huile usée, contrevenant ainsi à l'article 12 du règlement sur les déchets dangereux. Elle aurait aussi enfreint l'article 55 du même règlement en transportant des déchets dangereux à l'extérieur du lieu où ils sont produits, sans détenir un permis de transport. Pour chacune de ces deux infractions, Sani-Thetford est passible d'une amende variant entre 2000 \$ et 10 000 \$.

La firme aurait également permis le dépôt, le déchargement ou le rejet d'huile usée dans l'environnement, contrairement aux dispositions de l'article 9 du règlement sur les déchets dangereux. Elle s'exposerait à une amende de 200 \$ à 5000 \$.

La comparution est prévue pour le lundi 23 avril prochain au Palais de justice de Thetford Mines.

Enquête dans les Bois-Francs sur des loteries pyramidales

Victoriaville (PH)

Il semble que la région des Bois-Francs soit présentement une cible de prédilection pour l'implantation de loteries pyramidales. En effet, la Sûreté du Québec, section des crimes économiques, poursuit sur le territoire plusieurs enquêtes concernant ce genre de loterie.

L'agent Serge Montpetit, de la Sûreté du Québec à Trois-Rivières, a tenu à faire cette précision dans le cadre d'une campagne provinciale de sensibilisation sur ce genre de loterie illicite.

Ce dernier a souligné que le détachement d'Arthabaska de la Sûreté du Québec avait reçu plusieurs appels concernant la mise sur pied de loteries pyramidales dans le secteur. «Nous avons beaucoup d'informa-

tions et nous travaillons sur le dossier», a expliqué l'agent Montpetit.

M. Montpetit explique que plusieurs personnes sont invitées à investir de 1 000 \$ à 5 000 \$ dans l'espoir d'encaisser 20 000 \$ en entraînant d'autres individus. Or, il semble que les participants ont neuf chances sur dix de s'appauvrir, souligne l'agent.

D'autre part, ces derniers n'ont aucun recours parce que la loterie pyramidale est illégale, et les participants s'exposent à des accusations criminelles amenant du même coup un casier judiciaire.

La Sûreté du Québec invite les gens qui auraient des informations à transmettre sur un système pyramidal à communiquer avec le poste le plus près de la SQ.

«Avec les régimes, je ne gagnais jamais».

«Avec Nutri/Système j'ai perdu 121 lb».



«Maintenant je fais ce qui me plaît: tennis, jogging, natation. Je suis même meilleure que ma soeur. Grâce à Nutri/Système, je suis devenue plus active et j'ai perdu du poids plus rapidement. J'aime me sentir gagnante».

Sandra Shewey



Notre cliente SANDRA SHEWEY a perdu 121 lb

PLUS DE 1 500 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

nutri/système
cliniques minceur

PERDEZ LA MOITIÉ DU POIDS QUE VOUS VOULEZ PERDRE GRATUITEMENT*

APPELEZ AUJOURD'HUI ET COMMENCEZ VOTRE PERTE DE POIDS

SHERBROOKE

DRUMMONDVILLE

MAINTENANT
200 CLINIQUES
AU CANADA!
UN RESULTAT
DE NOTRE
EFFICACITE!

823-7000

474-4151

*Le programme sera basé sur la moitié du poids que vous désirez perdre. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs. Nouveaux clients seulement. Valable aux centres participants.

10340

POUR ARRIVER À UNE RETRAITE CONFORTABLE

MAXI-REÉR

Le MAXI-REÉR maximise la somme d'argent que vous aurez à la retraite, le rendement de votre argent et vos économies d'impôt.

12%*
21 mois

Par exemple: si vous contribuez 200 \$ par mois dans votre MAXI-REÉR, vous pourriez accumuler 657 976 \$ en trente ans.

Une exclusivité de LA FINANCIÈRE

Une grande milliardaire québécoise

Taux sujets à changement sans préavis. Intérêts versés à l'échéance. La Financière est une institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Sherbrooke (819) 821-2951

Thetford Mines (418) 338-8548

Victoriaville (819) 758-1578

Lac Mégantic (819) 583-1495

Drummondville (819) 477-1330

Régions

Le mobile du double meurtre de St-Nicéphore demeure nébuleux

Gérald PRINCE Drummondville

La Sûreté du Québec se perd toujours en conjectures sur les mobiles du double meurtre survenu dimanche matin à St-Nicéphore.

Même si plusieurs enquêteurs de l'escouade des crimes majeurs du district de la Mauricie, sous la direction du détective Roger Dumont, ont interrogé les parents et amis des victimes, Francine Noël, 33 ans, et son concubin, Jacques Sévigny, 32 ans, du 2488 boulevard Mercure, l'enquête ne semble avoir permis d'identifier une raison certaine pour cet attentat.

Elimination des produits dangereux dans les écoles

Drummondville (GP)

La Commission scolaire des Chênes de Drummondville vient d'adhérer à un organisme régional de disposition de produits dangereux dans ses écoles.

Il s'agit, pour cet organisme régional, d'amasser les produits dangereux qui restent encore dans les écoles et d'en disposer conformément aux lois existantes.

Selon le président de la Commission scolaire, M. Nagui Habashi, il en coûtera environ 15 000 \$ pour compléter l'élimination de ces produits, qu'il s'agisse de matériel de laboratoire ou encore de produits servant au fonctionnement des fournaises d'écoles. Cette cueillette et cette disposition devraient se faire dans les prochaines semaines.

Les deux victimes, à bord d'une voiture, ont été atteintes de plusieurs balles de 9mm, provenant vraisemblablement d'une mitrailleuse, alors que le véhicule avait été immobilisé d'une façon que personne ne semble connaître, sauf les assaillants, et que la portière de la conductrice ait été ouverte. Aucune balle n'a perforé la carrosserie extérieure de l'auto.

Il arrive que des mitrailleurs de calibre 9 mm sont utilisées dans des règlements de comptes pour des affaires de drogues. Mais selon la Sûreté du Québec, il ne faut pas nécessairement associer la méthode au fait que les victimes aient déjà été citées devant les tribunaux au moins pour une cause de stupéfiants.

C'est d'ailleurs ce matin, devant le juge Jean Dutil de la Cour du Québec, que les deux victimes devaient subir leur enquête préliminaire sous la dénonciation d'avoir, le 21 août 1989, été trouvés en possession de résine de cannabis dans le but d'en faire le trafic et de possession simple de marijuana. Leur procureur, Me Normand Corriveau, a mentionné hier que l'enquête préliminaire aurait eu lieu effectivement ce matin, si les deux prévenus n'avaient pas été assassinés. Hormis ces accusations, pas considérées comme majeures, déposées par la Gendarmerie Royale du Canada, les victimes n'étaient pas connues dans le milieu policier.

Au moment de l'attentat, Mme Noël et M. Sévigny revenaient d'une fête organisée pour des amis au bar

Faubourg 139. Ils ont été interceptés en face du Dépanneur Bergeron, du 2547 boulevard Mercure. Mme Noël se trouvait au volant, son ami, sur le siège arrière présument parce qu'une portière ne fonctionnait pas. C'est un ami du couple, qui, ne les voyant pas arriver chez eux, les a retrouvés morts dans leur voiture et a donné l'alerte.

La police s'est intéressée particulièrement aux discussions orageuses entre Sévigny, l'un des organisateurs de la soirée, appelée Jam 90, et des individus non identifiés. Les individus auraient tenté d'y être admis sans avoir détenu de billets d'entrée. Mme Noël aurait été présente à la soirée comme simple cliente.



La maison des victimes, au 2488 du boulevard Mercure, semblait bel et bien déserte, hier, à la suite de la tuerie de dimanche.

«C'étaient des gens bien ordinaires», disent les voisins

Gérald PRINCE Drummondville

«Du monde ben correct».

Pour Mme Bergeron, co-propriétaire du dépanneur du même nom à St-Nicéphore, en face duquel ont été tués Francine Noël et son ami Jacques Sévigny, les victimes faisaient partie des gens qu'elle voyait sou-

Non seulement a-t-elle entendu la

fusillade, mais encore connaissait-elle les victimes, qui étaient des clients du dépanneur. «Mme Noël, qui est une cuisinière dans un restaurant du village, venait parfois ici acheter des articles divers, faisait un brin de jasette et repartait aussitôt». Elle la connaissait depuis environ trois ans, alors que Mme Noël et ses deux filles d'une dizaine d'années, se sont installées dans la résidence de M. Sévigny, un rembourreur du voi-

sinage. «C'étaient des gens bien tranquilles, qui recevaient parfois plusieurs amis pour des soirées, comme on voit un peu partout. Rien d'extraordinaire là-dedans...»

Même son de cloche chez M. Jean Michaud, qui reste également dans le voisinage. Pour lui, M. Sévigny et Mme Noël offraient l'exemple d'un couple bien ordinaire. Comme les autres, il s'interroge sur les motifs des meurtriers de s'en être pris à ces gens

bien tranquilles, qui menaient, jusqu'à dimanche matin, une vie sans histoire.

C'est pourquoi, dès que la nouvelle s'est répandue dimanche et hier, beaucoup d'émotion s'est installée dans le village: les conversations allaient bon train au dépanneur et dans les places publiques. Chacun spéculait sur les mobiles du meurtre et racontait, dix fois plutôt qu'une, les événements qui ont entouré le drame.

À NE PAS MANQUER!

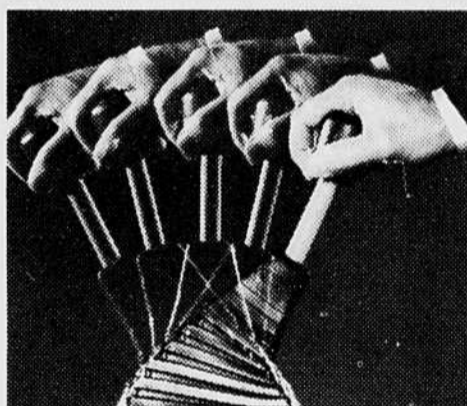
LA RÉCLAME DE 1 JOUR DE MANTEAUX POUR FEMMES, JEUDI SEULEMENT!

CHEZ...

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

Avec MAZDA, conduire est un plaisir, pas une corvée.



Transmission automatique gratuite

*ou jusqu'à 950 \$ de rabais.**

Faites le choix Mazda avant le 5 mars 1990 et bénéficiez d'une transmission automatique gratuite sur toutes les 626, les MX-6, les Hatchback 323, les Protégé 323 et tous les modèles de camionnettes y compris la SE-5. Et si vous préférez une conduite manuelle, nous vous offrons jusqu'à 950 \$ de rabais.



Hatchback 323



Protégé 323



MX-6



626



B 2200

LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE.

mazda

JE ME SENS BIEN.

*Montant basé sur le prix au détail établi par le fabricant, et qui varie selon la série et le modèle. Offre valable auprès de tous les concessionnaires participants, du 6 février au 5 mars 1990. Contactez votre concessionnaire pour plus d'information. Cette offre ne peut être combinée à d'autres.

Mazda Rock Forest — 4787 Boulevard Bourque, 564-1455

PERSONNE NE BAT VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER

Chez Chrysler, nous avons relevé le défi des années 80 avec force et brio. Et tous nos efforts ont porté fruit: nous avons pris de l'avance en vous offrant un choix varié de produits novateurs, un puissant réseau de concessionnaires et, surtout, des véhicules dont la qualité et le prix ne souffrent aucune comparaison.

Notre mission était, et reste, à vocation double: offrir au marché canadien une valeur sûre en construisant des voitures et des camions de classe internationale; s'assurer que notre clientèle soit entièrement satisfaite.

Au cours des dix dernières années, la qualité de l'ensemble de nos véhicules s'est accrue de 135%. En 1989, d'après le sondage qu'effectue annuellement J.D. Power & Associates auprès des acheteurs de voitures nord-américaines et importées, Chrysler et ses concessionnaires ont obtenu, pour la troisième année de suite, de meilleurs résultats que tout autre constructeur nord-américain. Nous savons que nous devons continuer à construire des voitures et des camions de classe internationale et Chrysler entend relever ce défi.

Nous avons pris de l'avance grâce à des produits novateurs, telle la première mini-fourgonnette familiale nord-américaine, grâce à la technologie de pointe de nos tractions avant et quatre roues motrices, ainsi qu'à notre fameuse garantie 7 ans/115 000 kilomètres.

Nous attendons les années 90 de pied ferme. Je vous invite à venir faire un essai routier afin d'évaluer nos voitures et nos camions: vous verrez que Chrysler n'a rien à envier à aucun autre constructeur au monde. Venez aussi découvrir nos ensembles-options des plus concurrentiels puisque vos concessionnaires Chrysler vous font présentement leurs meilleures offres.

Merci de prendre Chrysler en considération.



Yves Landry

Yves Landry
Président chef de la direction
Chrysler Canada Ltée

LE RABAIS GARANTI*

Si le rabais offert sur ces véhicules augmente pendant l'année de fabrication 1990, Chrysler vous enverra alors un chèque couvrant la différence.



DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



CHRYSLER DAYTONA
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



PLYMOUTH SUNDANCE/DODGE SHADOW
750 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



EAGLE SUMMIT
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*
ou taux de crédit du constructeur***



JEEP CHEROKEE/WAGONEER LIMITED
1 000 \$ DE RABAIS GARANTI*

AINSI QUE D'AUTRES OFFRES FANTASTIQUES!

Offrez-vous toute la technologie japonaise à des prix imbattables!

Jusqu'à 1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1990.

COLT 100

1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989. 500 \$ de remise en argent** sur les modèles 1990.



CHRYSLER DYNASTY

500 \$ de remise en argent** sur les modèles 1990. 500 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



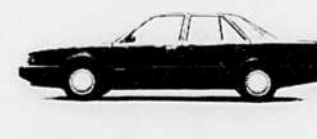
COLT 200

1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989. 500 \$ de remise en argent** sur les modèles 1990.



EAGLE PREMIER

1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1990. 2 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989.



2000 GTX

1 500 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur***



CHRYSLER LE BARON COUPÉ

1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1990. 2 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989. Aussi, offres fantastiques sur les modèles décapotables.



EAGLE VISTA

1 000 \$ de remise en argent** ou taux de crédit du constructeur*** sur les modèles 1989. 500 \$ de remise en argent** sur les modèles 1990.



* Le programme de rabais garanti se termine le 30 septembre 1990 et ne s'applique qu'aux modèles 1990 spécialement sélectionnés. L'offre de rabais garanti ne s'applique qu'à la remise en argent et non au taux de crédit.
** Les remises en argent sont offertes pour un temps limité. Les véhicules achetés et livrés doivent faire partie du stock du concessionnaire en date du 1^{er} février 1990 et ce, jusqu'à la fin de ces offres telle qu'elle sera déterminée par Chrysler Canada Ltée. Ces offres annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Elles s'appliquent aussi aux véhicules loués à long terme à des particuliers. Voyez votre concessionnaire pour de plus amples détails.
*** Vous pouvez choisir un taux de crédit du constructeur plutôt que le rabais. Voyez votre concessionnaire pour de plus amples détails.

GARANTIE 3/60

Garantie de 3 ans ou de 60 000 km de pare-choc à pare-choc sur les modèles importés seulement. Détails chez le concessionnaire.

GARANTIE 7/115

Garantie limitée de 7 ans ou de 115 000 km sur le groupe motopropulseur. Détails chez le concessionnaire.

ACHETEZ OU LOUEZ DE VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DU QUÉBEC



PERSONNE

